

# Le Bulletin

N°1



**DETTWILLER**  
**ROSENWILLER**

Mars  
**2025**



*Bulletin Municipal N°1*

*Printemps*



# *Le Bulletin*

## **SOMMAIRE**

### **MAIRIE DE DETTWILLER**

23 rue de la Gare - 67490 DETTWILLER  
Tél. 03 88 91 40 21 - Mail : [info@dettwiller.fr](mailto:info@dettwiller.fr)  
Site internet: [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)  
Facebook : @MairiedeDettwiller

### **HORAIRE DE LA MAIRIE :**

Lundi, mardi et vendredi  
de 9h à 12h et de 16h à 18h.  
Mercredi de 8h à 12h et de 16h à 18h.  
Fermé le jeudi.

### **PERMANENCE DES ADJOINTS :**

Samedi matin de 10h à 12h  
sur rendez-vous.

Vie communale .....	p.3-19
Environnement .....	p.20
Éducation .....	p.21
Solidarité .....	p.22-23
Histoire .....	p.24
Évènements .....	p.25-27
Agenda .....	p.28

**Bulletin communal trimestriel :** Mars 2025

**Date de publication :** 28 mars 2025

**Directeur de publication :** M. Pascal BOEHM

**Publication :** Commission communication. **Conception, impression :** Parmentier Imprimeurs

**Dépôt légal :** Mars 2025. Par respect pour l'environnement, ce document est imprimé avec des encres à bases végétales.

Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce bulletin, des erreurs ne peuvent être exclues.

# Édito

## Chers habitants de Dettwiller et Rosenwiller,

Pour ce bulletin municipal du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, je suis ravi de pouvoir revenir vers vous avec un grand nombre de sujets qui ont évolué favorablement sur notre commune, avec de nombreux projets qui ont pu être mis en œuvre et concrétisés. Tout d'abord je tiens à revenir sur quelques temps forts de la fin d'année 2024 et quelques événements des premiers mois de l'année 2025.

### Une fin d'année jalonnée de très bonnes nouvelles...

Fin 2024, quelques jours avant le 24 décembre, nous avons pu noter avec une énorme satisfaction, le versement de 200 000 euros de la société ADIDAS France, qui nous a fait l'honneur de ce mécénat pour marquer son attachement fort à l'Alsace et à Dettwiller en particulier. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur la symbolique forte de ce geste pour notre commune. Ensuite, dans le même esprit nous avons été destinataires de la notification de la subvention au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour une aide prévisionnelle maximum de 1 333 199,61 € au bénéfice du projet de complexe sportif. Que de bonnes nouvelles qui nous sont parvenues et qui bénéficient à notre commune. Ainsi, la mise en œuvre d'un pilotage rigoureux des finances communales et ces retours très positifs, nous permettent aujourd'hui de poursuivre notre travail avec sérénité; il s'agit de poursuivre l'amélioration de nos services à la population avec un budget parfaitement maîtrisé. Construire une vision ambitieuse et pluriannuelle pour notre commune tout en cherchant le moindre impact sur nos finances, tel est notre objectif.

Nous sommes ainsi fiers que cet équipement exceptionnel soit en place au bénéfice des habitants, habitants qui ne porteront finalement que 30% du coût total de cet investissement. Les autres 70% étant portés par nos partenaires financiers que nous aurons l'occasion de remercier lors de l'inauguration du 7 juin 2025 (date à retenir). C'est une chance, mais c'est également le fruit du travail des élus; en effet, avoir été en charge de ce projet complexe depuis 2020 en tant qu'adjoint au maire, nous aura permis de poursuivre avec les nouveaux élus la mise en œuvre intégrale de ce projet. C'était un objectif fort, nous sommes donc ravis que les travaux du stade puissent démarrer aujourd'hui.

Cette dernière phase du programme a en effet débuté en mars, certes avec un peu de retard lié à l'absence d'exécutif pendant quelques mois, mais cela n'aura pas retiré notre détermination pour garantir la mise en œuvre intégrale du projet. Faut-il en effet rappeler, que pour la mise en œuvre « intégrale » du programme d'ensemble, rien n'était acquis lors des derniers mois de la précédente mandature.

C'est ainsi, dès le lendemain du versement d'ADIDAS, que j'ai eu l'honneur de signer les marchés de travaux pour la construction du terrain synthétique.

Le 2 mars 2025, le succès des portes ouvertes auxquelles vous étiez nombreux à participer a démontré que ce programme était attendu par nos concitoyens. Lors de ce rendez-vous vous étiez nombreux à visiter cette réalisation.

Un grand merci pour tous les retours très positifs que vous nous avez renvoyés. Nous étions déjà convaincus, mais vos retours nous confortent dans le constat de la pertinence de ce projet mené avec détermination. N'hésitez donc plus à vous engager nombreux pour faire du sport sur notre commune, l'offre étant extrêmement large et c'est une chance. Ce complexe sera, j'en suis convaincu, très rapidement un vrai lieu de vie de la cité où tous les week-end les habitants pourront venir supporter nos associations, sportives ou autres. Renvoyer de la fierté et une image valorisante de notre belle ville de Dettwiller voilà un bel objectif.

### ...et des premiers mois 2025, avec d'autres projets engagés

La très forte mobilisation des élus sur ce projet majeur, ne nous a pas empêché de mener et d'engager bien d'autres actions sur d'autres projets :

- **Mis en service du site internet de la commune :** un travail conséquent mené par les services et les élus depuis des mois, pour proposer un site internet moderne, convivial et plus intuitif; n'hésitez pas à y faire un tour pour tester les nouvelles fonctionnalités,
- **Lancement des travaux de la cour d'école :** ce projet de mise en sécurité, de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces était très attendu. Il était autant attendu par les enfants de notre école que par le personnel enseignant et les parents d'élèves. Le chantier a débuté pendant les congés scolaires de février 2025. Ce projet témoigne de l'engagement de la municipalité en faveur du bien-être des enfants et de l'amélioration du service public. Nous remercions tous les acteurs de ce projet pour leur implication.
- **Mise en œuvre de nombreuses autres actions et travaux urgents :** après le plateau surélevé et la toiture de la cuisine du Hohgraben en 2024, réparation de la toiture du musée, mises en sécurité électriques, ainsi que le remplacement de l'éclairage défaillant de certaines rues, etc...

Pour finir, lors du conseil municipal du 12 mars 2025, j'ai pu présenter en détail le compte administratif portant sur toutes les actions budgétaires menées en 2024 ; celui-ci a été adopté à l'unanimité du conseil municipal. Je tiens à remercier chacune et chacun des conseillers pour leur confiance et la reconnaissance du travail mené par l'exécutif. Pour ce travail conséquent mené au quotidien, je tiens également à remercier très sincèrement tous mes adjoints et adjoints, les conseillers délégués et conseillers municipaux ainsi que l'ensemble des services qui mènent un travail remarquable au bénéfice des dettwillerois et des rosenwillerois.

Prochaine étape le vote du budget primitif 2025. Nous poursuivons sur cette lancée, avec néanmoins de la prudence sur le budget de fonctionnement compte tenu du contexte national et international. Il s'agit d'anticiper d'éventuelles et probables baisses de dotations.

### Je vous souhaite une très belle entrée dans le printemps.

Le maire  
Pascal BOEHM

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE

#### AFFAIRES FINANCIÈRES

#### Mise en place de la gratuité pour le marché dominical

Au cours de discussions lors du marché dominical, les élus ont été à plusieurs reprises interrogés par les commerçants quant à la possibilité de mettre en place la gratuité pour les commerçants non sédentaires qui se déplacent à Dettwiller le dimanche matin.

La Commission des finances s'est réunie le 18 décembre 2024 afin d'émettre un avis sur ce projet de mise en place d'un système de gratuité pour le marché dominical. Elle a proposé de distinguer deux cas de figure :

- les commerçants n'utilisant pas l'électricité pourront bénéficier de la gratuité de l'installation au marché,
- les commerçants utilisant l'électricité pourront également bénéficier de la gratuité du droit de place, mais un forfait de consommation, d'un montant de 15,00 € par mois, leur sera facturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la proposition de la Commission des finances du 18 décembre 2024,
- DÉCIDE de mettre en place un forfait de consommation d'un montant de 15,00 € par mois pour les commerçants utilisant l'électricité,
- DÉCIDE de mettre en place la gratuité de l'installation sur le marché dominical pour les commerçants n'utilisant pas l'électricité.

#### Autorisation du Maire à signer une convention FEADER

Dans le cadre du financement du projet relatif à la restructuration et l'extension du Complexe Sportif, un dossier de demande de subvention a été déposé au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Une convention entre la Région Grand Est et la commune, relative à l'attribution d'une aide au titre du FEADER (Programme de Développement Rural Alsace 2014-2022), a été transmise.

Aux termes de cette convention, un concours financier est accordé à la commune pour son projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif: il s'agit d'une aide prévisionnelle maximum de 1 333 199,61 €.

Sont éligibles à cette subvention les dépenses acquittées entre le 16 décembre 2022 et le 30 avril 2025.

La dernière demande de paiement par la commune ne pourra pas intervenir au-delà du 31 mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Grand Est la convention relative à l'attribution d'une aide du Fonds Européen pour le Développement Rural (FEADER).

#### MARCHÉS PUBLICS

#### Attribution des marchés publics de travaux du Complexe Sportif: lots 20 et 21

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour les marchés de travaux concernant la restructuration et l'extension du Complexe Sportif, une consultation avec publication a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics, avec une publication dans un journal d'annonces légales, conformément au Code de la commande publique.

Les réponses apportées par les candidats ont fait l'objet de négociations au début de l'année 2024, pour aboutir fin 2024 à l'analyse définitive proposée par le maître d'œuvre pour le compte de la commune.

Afin d'analyser ces offres et le classement proposé par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée (MAPA) s'est réunie le lundi 25 novembre 2024.

Après passage en revue détaillé de l'analyse des offres menée par le maître d'œuvre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des MAPA a validé ce travail et propose au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés selon le classement établi pour chacun des lots, conformément au résultat obtenu et dont les conclusions sont détaillées au tableau suivant :

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant (HT)
20	Infrastructure sportive Offre de base + PSE 1 (Gazon sans remplissage) + PSE 2 (Dépose et pose de caniveaux) + PSE 3 (Dépose et pose de main courante)	THIERRY MULLER	1 073 487,55 €
21	Éclairage sportif Offre de base	SOBECA	123 312,05 €
<b>TOTAL</b>			<b>1196 799,60 €</b>

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises tels que détaillés dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 1 196 799,60 € HT,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier ces marchés aux prestataires retenus,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à formuler des demandes de subvention et à signer toutes les pièces liées à ces demandes.

### Règlement intérieur des marchés publics

Lors de sa séance du 03 novembre 2011, le Conseil Municipal avait adopté un règlement intérieur des marchés publics. Ce règlement intérieur avait fait l'objet de plusieurs mises à jour, dont la plus récente a été opérée par une délibération du 30 août 2021.

Ce règlement intérieur doit aujourd'hui être réajusté et remis à jour, afin de tenir compte de l'évolution des directives européennes, transposées en droit interne (notamment en ce qui concerne la fixation de nouveaux seuils applicables pour le lancement des procédures d'achat public et la dématérialisation complète de ces procédures), ainsi que des pratiques actuelles de la collectivité.

La Commission des finances s'est réunie le 18 décembre 2024, afin d'émettre un avis sur le projet de nouveau règlement intérieur des marchés publics.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 19 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (*Amaury GUERRIER et Martine HUARD*) :

- DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur portant application des dispositions du Code de la commande publique, présenté ci-dessous :

### BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

#### Autorisation du Maire à signer la convention de partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace en faveur du développement des bibliothèques

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dispose d'une compétence en matière de développement de la lecture publique. Elle s'inscrit en complémentarité des collectivités, qui organisent un service de bibliothèque sur leur territoire ; elle développe son expertise au service de ces territoires.

Ainsi, la signature d'une convention ayant pour objet de définir le partenariat entre la CeA et la commune de Dettwiller est aujourd'hui proposée au Conseil Municipal.

Pour la durée de cette convention, qui s'étend du jour de sa signature jusqu'au 31 décembre 2028, la CeA propose à la commune :

- un accompagnement de proximité de l'équipe de la bibliothèque, par un bibliothécaire référent territorial, pouvant conseiller l'équipe dans l'animation du service de lecture publique,
- un accès gratuit à des collections complémentaires (documents),
- un accès gratuit à la médiathèque numérique,
- le prêt d'outils de médiation,
- un accès au dispositif gratuit de formation proposé,
- le prêt de matériel technique.

Deux documents sont annexés à cette convention (cf. art. 7) et en font partie intégrante :

- la Charte du bibliothécaire alsacien,
- le Règlement d'intervention de la Bibliothèque d'Alsace : ce document acte le fonctionnement des services de la Bibliothèque d'Alsace.

La signature de la convention par la commune implique donc également une adoption de la Charte et du Règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la commune, en faveur du développement des bibliothèques en Alsace.

### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### Autorisation du Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de bornes de recharge

La Communauté de Communes du Pays de Saverne, dans le cadre de son schéma de déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques, a choisi, pour équiper ses propres structures, d'accorder sa confiance à la société par actions simplifiées « Stations-e ».

Une délibération du 16 octobre 2024 avait autorisé Monsieur le Maire à signer un accord de principe pour un investissement de la société Stations-e en vue du déploiement de stations de recharge multiservices.

Il avait alors été convenu, dans un premier temps, de donner un accord de principe quant à l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques sur le territoire communal.

Les sites d'implantation de ces bornes restaient alors à être définis par l'opérateur, en concertation avec la commune.

Au début du mois de décembre 2024, une concertation a eu lieu entre la commune et la société Stations-e. Un accord a ainsi été trouvé quant au site d'accueil de cette borne de recharge, qui sera implantée au niveau du 5, rue du Général Leclerc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Stations-e la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de bornes de recharge.

### AFFAIRES FONCIÈRES

#### Acquisition foncière de la parcelle n°57 section 19

Dans la continuité des acquisitions passées dans ce même secteur et conformément aux engagements pris par le passé, il est proposé de répondre favorablement à la demande de se porter acquéreur de la parcelle suivante, appartenant aux consorts SCHAEFFER et située en zone N sur le ban communal de Dettwiller :

Section	Parcelle	Lieu-dit Surface en ares
19	57	4,22

La commune a formulé aux consorts SCHAEFFER une proposition de prix de 50,00 € de l'are.

Elle prendrait en charge les frais notariés.

Par un courrier reçu en Mairie le 02 décembre 2024, les vendeurs ont manifesté leur accord concernant cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'acquérir à l'amiable la parcelle n°57 sise en section 19, d'une surface de 4,22 ares,
- DÉCIDE de fixer un tarif de 50,00 € de l'are,
- DÉCIDE d'acter la vente suite à l'accord des parties,
- DÉCIDE de confier à Maître JACQUIN-ARBOGAST, notaire à Dettwiller, la préparation de l'acte de vente,
- DÉCIDE de prendre en charge les frais de notaire liés à cette acquisition,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente, et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

#### LGV Est : régularisation d'acquisitions foncières

Dans le cadre de l'exploitation de la Ligne à Grande Vitesse Est Européenne, conformément aux dispositions du décret n°86-455 du 14 mars 1986, modifié par le décret n°2014-1315 du 03 novembre 2014, puis par le décret n°2017-578 du 20 avril 2017, SNCF RÉSEAU prévoit de régulariser les cessions ou acquisitions de terrains, à l'amiable ou par ordonnance d'expropriation, pour les biens immobiliers ci-dessous mentionnés :

Référence cadastrale				
Sect.	N°	Nature	Lieu-dit ou Rue	Surf. m²
64	217	Chemin de fer	Sandfeld	213
68	90	Chemin de fer	Landgraben	4
Total en m²				217

La société SYSTRA, mandatée par SNCF Réseau, est en charge des démarches foncières nécessaires à la réalisation de ce projet.

Cette régularisation vise à finaliser les accords, en procédant à la signature d'une promesse de traité d'adhésion, suivie d'un acte à traité d'adhésion.

Ces étapes sont indispensables pour permettre le versement des indemnités qui reviennent à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de traité d'adhésion,
- DÉCIDE de céder les terrains concernés, moyennant une indemnité de 112,53 €, étant entendu que l'ensemble des charges incombe à SNCF Réseau.

### URBANISME

#### Conditions de la cession d'une parcelle de 6ca et autorisation du Maire à signer l'acte de vente

Madame Stéphanie KLEIN et Monsieur Arnaud SCHOTT sont domiciliés au 17, rue de la Haute Montée.

Alors qu'ils souhaitaient déposer un permis de construire sur la parcelle 62 section 01, dont ils sont propriétaires, ils ont constaté qu'une partie de leur jardin, incluant un muret, empiète sur le domaine public.

À l'appui de leur courrier, transmis à la commune le 26 février 2024, Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT ont joint plusieurs photos d'époque, qui montrent que cette partie est considérée de longue date comme faisant partie de leur domaine privé.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

Suite à la réception de ce courrier par la commune, une convention avait été signée entre cette dernière, Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT. Aux termes de cette convention, le droit d'occuper cette partie du domaine public leur avait été accordé à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une période de trente ans, renouvelable par tacite reconduction.

Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT ont demandé à acquérir cette partie du terrain pour l'édification d'un garage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la cession de la parcelle n°(1)/0.62, sise en section 1 et d'une superficie de 6ca, au profit de Madame KLEIN et Monsieur SCHOTT, au prix de 378,00€ HT (3 600,00€ HT de l'are), et que les frais d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

## SÉANCE DU 15 JANVIER

### AFFAIRES FINANCIÈRES

#### Mise en place d'une autorisation d'opérer des mouvements de crédits entre chapitres dans le respect de la M57 pour l'année 2025

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire, pour l'année 2025, à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, sous réserve que ces mouvements n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre,

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Cotes irrécouvrables - admissions en non-valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les admissions en non-valeurs présentés par la Trésorerie, pour un montant de 448,25€.

L'admission en non-valeur concerne les créances dont le recouvrement ne peut être effectué pour cause d'insolvabilité ou d'absence de débiteur. Elle intervient après avoir épuisé toutes les possibilités : lettre de relance, mise en demeure, opposition à tiers détenteur (banque, employeur...), poursuites par voie d'huissier de justice et au vu d'un procès-verbal de carence.

L'admission en non-valeur décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Le débiteur reste redevable jusqu'à un potentiel retour « à meilleure fortune ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de statuer favorablement sur la proposition en non-valeur du Trésorier,
- DÉCIDE d'admettre les produits en non-valeur mais sans abandon de créances,
- DÉCIDE d'imputer ces dépenses sur les crédits ouverts au titre de l'exercice 2025 et inscrits sur les imputations chapitre 65, article 6541 du budget principal.

### RESSOURCES HUMAINES

#### Renouvellement du contrat d'un agent technique

Par délibération en date du 03 février 2021, le Conseil Municipal a créé un emploi permanent de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à raison de 35/35<sup>ème</sup>, pour les fonctions de responsable du service technique.

Lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, ce type d'emploi permanent peut être pourvu par un agent contractuel (sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale). Les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Un agent ayant été recruté par contrat à durée déterminée à compter du 09 février 2021, il est encore possible de renouveler ce contrat pour une durée de deux ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et par 19 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (*Olivier SCHLATTER*) et 3 ABSTENTIONS (*André FEIDT, Valentine FRITSCH, Brigitte GOLDBRONN-RIZID*):

- DÉCIDE d'approuver le renouvellement, pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 08 février 2027, du contrat de cet agent technique.

### AFFAIRES FONCIÈRES

#### ATIP : Approbation de la convention relative à la mission Information Géographique

La commune de Dettwiller a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 04 juin 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP assure pour les membres qui le souhaitent les missions suivantes:

- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- l'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme.

L'exécution de ces missions nécessite l'utilisation de données issues du système d'information géographique propre à l'ATIP et permet d'enrichir les données existantes.

Par délibération du 04 décembre 2018, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à la mission Système d'Information Géographique (SIG) ainsi que les contributions correspondantes.

La mission proposée comprend les éléments suivants:

- la mise à disposition de l'outil informatique de consultation SIG Intragéo,
- la formation à l'utilisation de l'outil et une assistance auprès des utilisateurs,
- la mise à disposition des différentes couches de données (cadastre, données environnementales etc.) détenues par l'ATIP,
- une veille juridique, une animation métier et une expertise en matière d'information géographique.

Cette mission donne lieu à la une contribution annuelle fixée à :

- 100,00 euros pour les communes, avec mise à disposition d'un ou deux comptes d'accès nominatifs,
- 50,00 euros pour la mise à disposition de chaque compte d'accès nominatif supplémentaire.

La mise à disposition de l'offre SIG donnera lieu à l'établissement de la convention spécifique, jointe en annexe de la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver la convention correspondant à la mission Système d'Information Géographique jointe en annexe de la présente délibération ;
- DÉCIDE de prendre acte du montant de la contribution relative à cette mission fixée par le Comité Syndical de l'ATIP:
  - o 100,00 euros pour les communes, avec un ou deux comptes d'accès nominatifs,
  - o 50,00 euros par compte d'accès nominatif supplémentaire ;

## SÉANCE DU 12 FÉVRIER

### AFFAIRES SCOLAIRES

#### Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'école élémentaire

Madame la Directrice de l'école élémentaire de Dettwiller a fait parvenir à la Mairie un courrier listant les projets de sorties scolaires pour l'année scolaire 2024/2025.

Ces différents projets visent à atteindre les objectifs fixés dans le projet d'école, notamment :

- un travail autour de l'oral,
- une co-éducation avec les parents d'élèves pour améliorer le bien-être des élèves à l'école et favoriser la réussite de chacun,
- un réinvestissement des différentes liaisons (inter cycles et inter degrés).

Les sorties scolaires obligatoires dans le premier degré correspondent aux enseignements réguliers, inscrits à l'emploi du temps, se déroulant pendant le temps scolaire, pause méridienne incluse, et nécessitant un déplacement hors de l'école.

Aux termes de la circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics, ces sorties obligatoires sont gratuites.

Par conséquent, l'école élémentaire sollicite de la part de la commune une aide financière pour accompagner et permettre la mise en œuvre de ces projets pédagogiques.

La Commission des finances s'est réunie le 12 février 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

La liste des projets scolaires fournie par Madame la Directrice fait apparaître, outre les activités et sorties scolaires, un projet de création de totem, qui sera sculpté par les élèves puis érigé dans un lieu communal, par exemple la cour de l'école. Ce projet, exceptionnel car mené exclusivement au cours de l'année scolaire 2024/2025, représente à lui seul un montant de 2 500,00€, soit un investissement considérable pour la coopérative scolaire.

La proposition de la Commission des finances est, par conséquent, de distinguer ces deux types d'activités afin d'aboutir au montant total le plus juste possible :

- concernant les sorties scolaires, compte tenu des nombreuses activités menées cette année, la règle de calcul habituelle s'applique, en attribuant pour l'ensemble des activités de cette année scolaire deux forfaits-jours par enfant sur l'année : 152 élèves x 5,00€ x 2 jours = 1 520,00€,
- concernant le projet exceptionnel de totem : la Commission propose une prise en charge par la commune à hauteur de 60%, soit : 2 500,00 x 0,6 = 1 500,00€.

Ce qui représente un total de 3 020,00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer à l'école élémentaire une subvention d'un montant de 3 020,00€.

### **Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Société Publique Locale « Ciné Cubic »**

La baisse de fréquentation globale des salles de cinéma met à mal les finances de ces établissements, le Ciné Cubic de Saverne n'y faisant pas exception.

Malgré une légère hausse du nombre de spectateurs entre 2022 et 2023, la présentation du bilan d'activité de l'année 2023 fait apparaître un déficit de - 57 473,00€.

La présence d'un cinéma en activité est essentielle pour un centre-ville et son territoire proche : elle contribue à son animation, à sa vitalisation et à son enrichissement culturel. Dès lors, il est essentiel de maintenir une offre de cinéma au centre-ville de Saverne, cette offre bénéficiant également à son territoire limitrophe.

Poursuivant cette volonté, la commune émet le souhait d'apporter une aide financière à la Société Publique Locale (SPL) « Ciné Cubic », dont le conseil d'administration compte deux élus communaux : Monsieur le Maire Pascal BOEHM et Monsieur Julien PUEYO, Vice-Président de la SPL.

La Commission des Finances s'est réunie le 12 février 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer.

Sa proposition au Conseil Municipal est d'attribuer à la Société Publique Locale « Ciné Cubic » une subvention d'un montant de 5 000,00€, soit environ 2,00€ par habitant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer à la Société Publique Locale « Ciné Cubic » une subvention d'un montant de 5 000,00€.

### **Octroi d'une subvention exceptionnelle au Hochfelden Dettwiller Handball**

Le Hochfelden Dettwiller Handball (HDH) a sollicité auprès de la commune le versement d'une subvention exceptionnelle à l'occasion de la participation de ses sections U15 et U18 filles et garçons au tournoi international de handball à Prague, en Tchéquie, qui se déroulera du 17 au 21 avril 2025.

La délégation comprendra environ soixante personnes, dont la moitié évolue à Dettwiller.

Bien que des actions soient menées pour réduire au maximum le budget prévisionnel, le montant restant à charge est toujours important.

La Commission des Finances s'est réunie le 12 février 2025, afin de proposer le montant de la subvention à attribuer.

Sa proposition au Conseil Municipal est d'attribuer au HDH une subvention d'un montant de 500,00€, soit environ 8,00€ par participant à ce tournoi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission des finances et d'attribuer au Hochfelden Dettwiller Handball une subvention d'un montant de 500,00€.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Maintien du transport méridien**

La Région Grand Est a sollicité par courrier les communes concernées par le transport scolaire afin que ces dernières se prononcent sur leur volonté de maintenir ou non le transport méridien sur le territoire de leur Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Madame le Maire de Gottesheim et Monsieur le Maire de Dettwiller ont tous deux exprimé leur souhait quant au maintien du transport méridien sur le territoire du RPI Rosenwiller – Gottesheim – Dettwiller.

Pour ce RPI, le montant annuel de la participation financière des communes sera de 3 128,00 € TTC, soit le montant calculé par la Région pour l'année scolaire 2024/2025. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de l'offre réellement effectuée en 2025/2026.

La première facturation de la Région sera établie sur la période courant de septembre 2025 à juin 2026. Ce montant sera à prendre en compte par la commune de Dettwiller sur le budget 2026, puis refacturé pour moitié à la commune de Gottesheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver et de demander le maintien du transport méridien sur le territoire du RPI, transport payant à compter de la rentrée scolaire de septembre 2025,
- DÉCIDE de prendre en charge la participation financière et de la refacturer pour moitié à la commune de Gottesheim.

### DOMAINE ET PATRIMOINE

#### Modification de la dénomination d'une rue

Une clarification quant à l'orthographe du nom des actuelles rues Bellevue et Beausite semble s'imposer.

Monsieur Alfred KLEITZ rappelle que la charte orthotypographique, publiée en janvier 2021 au Journal Officiel de la République Française, dispose que « dans une dénomination formée de plusieurs mots, ceux-ci prennent une majuscule et sont réunis par un trait d'union ».

Par conséquent, il conviendrait de procéder à un ajustement et d'orthographier ces noms de la façon suivante : « rue Belle-Vue » et « rue Beau-Site ». Cette modification n'engendrera aucun coût pour la commune, les panneaux de rue comportant déjà un tiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver les modifications de la dénomination des rues Bellevue et Beausite en « rue Belle-Vue » et « rue Beau-Site ».

#### Approbation de l'état de prévision des coupes de l'Office National des Forêts pour l'année 2025

L'Office National des Forêts (ONF) a transmis à la commune son état prévisionnel des coupes concernant la forêt communale de Dettwiller pour l'exercice 2025.

L'état prévisionnel des coupes identifie les parcelles et les volumes programmés pour être coupés sur l'exercice.

Le montant des frais d'exploitation s'élève à 91 065,00 € HT.

Les recettes prévisionnelles brutes s'élèvent à 106 330,00 € HT, somme à laquelle il convient de soustraire les frais d'abattage et de débardage (70 860,00 € HT), ce qui donne 35 470,00 € HT de recettes prévisionnelles nettes pour les coupes à façonner.

À ce montant s'ajoute une recette prévisionnelle nette de 6 270,00 € HT pour les coupes en vente sur pied, soit un total de 41 740,00 € HT.

En déduisant les honoraires de l'ONF (4 375,00 €) et les autres dépenses (15 830,00 €), il apparaît que les recettes prévisionnelles nettes s'élèvent à 21 535,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le programme d'exploitation et l'état de prévision des coupes de l'ONF pour l'année 2025,
- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document.

#### Signature d'une convention de prêt d'œuvres

Du 10 au 18 mai 2025 se tiendra, à Wissembourg, une exposition rétrospective, organisée par l'association « Wissembourg en Arts » et consacrée aux œuvres de René ALLENBACH, peintre dettwillerois.

Dans ce cadre, l'association a sollicité la commune afin d'obtenir le prêt de trois œuvres (deux huiles sur toile encadrées ainsi qu'un buste en bronze).

La durée de ce prêt s'étendra du 07 au 20 mai 2025, incluant les dates de transport aller-retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec l'association « Wissembourg en Arts », une convention de prêt.

Le procès verbal intégral de la réunion du conseil municipal est consultable sur le site de la commune : [www.dettwiller.fr](http://www.dettwiller.fr)

## RESSOURCES HUMAINES

### Recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles

Actuellement, la commune compte parmi ses effectifs quatre Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM).

L'un de ces agents devra prochainement s'absenter provisoirement, pour une période correspondant à six semaines de cours.

Dans un souci de maintien du service public et pour ne pas mettre en péril le fonctionnement de l'école maternelle, il a été décidé de procéder au remplacement de cet agent.

Il sera proposé à la personne choisie un contrat de remplacement, pour la période du 24 février au 04 avril 2025, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 23 heures.

Outre les missions propres à chaque ATSEM, cet agent assurera également, en fin de demi-journée, l'accompagnement des enfants vers le bus scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'approuver le recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles remplaçant, pour la période du 24 février au 04 avril 2025.

# Ensemble pour une Commune Propre !

Chers citoyens,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de maintenir notre commune propre et agréable pour tous. Chaque jour, nous avons le plaisir de vivre dans un environnement riche en nature et en espaces publics, mais cela nécessite un effort collectif.



Nous vous rappelons que le ramassage des excréments de vos animaux de compagnie est essentiel. Non seulement cela contribue à la propreté de nos rues et de nos parcs, mais cela préserve également la santé de tous. Nous comptons sur votre responsabilité pour veiller à ce que nos espaces communs restent accueillants.

De plus, nous invitons vivement les quelques concitoyens (d'ici ou d'ailleurs) qui n'entendent pas respecter ces règles, à respecter notre environnement en évitant de jeter des déchets dans la nature ou sur les trottoirs. Chaque petit geste compte et peut faire une grande différence dans la préservation de notre cadre de vie. Pensez à utiliser les poubelles mises à votre disposition et à trier vos déchets.

Enfin, nous faisons appel à votre collaboration pour le nettoyage régulier des bordures de caniveaux et le long des murs de propriété. Ces zones nécessitent une attention particulière pour éviter l'accumulation de déchets et garantir un environnement sain. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation réglementaire d'entretien des abords publics le long de chaque propriété par chaque riverain.

**Ensemble, faisons de notre commune un lieu où il fait bon vivre. Merci de votre engagement et de votre coopération.**



## État Civil



## Mariage

01/03 : LUTZ Xavier et HAUTER Élise

## Décès

14/12 : Madeleine BERRY (97 ans)

16/12 : Charles ARNOLD (85 ans)

25/12 : Jean LARDINAIS (89 ans)

28/12 : Marie-Jeanne DIEBOLD (81 ans)

01/01 : Dominique SEBA (67 ans)

01/01 : Jean-Marc LAURENT (76 ans)

17/01 : Robert GLAAS (93 ans)

21/01 : Lili HUBER (98 ans)

31/01 : Charles RALL (74 ans)

02/03 : Mme TRIPP Marguerite (84 ans)

## Pacs

17/12 : MANUTAHY Armand et TAMATA Claire

08/01 : ROLL Alexandre et UTZ Lisa

31/01 : MANIETTE Mickaël et KUHM Julie

21/02 : ALIOTTI Guillaume et BOUCHARA Sarah

## Naissance

12/12 : Anna KOWALSKI, fille de Margot MUNSCH et Alexandre KOWALSKI

17/12 : Liam HOANG, fils de Nguyen HOANG et Christy MALL

09/01 : Maëlle BERRY, fille de Fabien BERRY et Jennifer KRIEGER

10/01 : Owen BALTZINGER, fils de Christophe et Mélanie BALTZINGER

26/01 : Vicky RITZENTHALER DI STEFANO, fille de Gaëtan DI STEFANO et Julie RITZENTHALER

## Anniversaires

### Avril

02/04 : Violette LANTZ, née LAPP 87 ans

06/04 : Francine GANTZER, née BURCKEL 87 ans

15/04 : Marie MATTER, née HAMMANN 91 ans

17/04 : Jacques LEFEVRE 91 ans

21/04 : Albert MERCKLING 85 ans

22/04 : Cécile FENIN, née HAETTEL 90 ans

28/04 : Daniel THIEBAUT 90 ans

Raymond DIEBOLT 87 ans

30/04 : Frieda ROTH, née TREBUS 85 ans

### Mai

03/05 : Jean-Claude GERBER 88 ans

Jean FRITSCH 87 ans

05/05 : Jacqueline LAUER, née WOLFF 94 ans

09/05 : Anny PETER, née DAAB 92 ans

16/05 : Charles DIEBOLT 86 ans

22/05 : Jacqueline KNOERR, née STOFFEL 86 ans

23/05 : Élisabeth WENDLING 85 ans

29/05 : Mireille LARDINAIS, née BURCKEL 89 ans

### Juin

06/06 : Marie-Josée KAEFFER 86 ans

10/06 : André LORCH 88 ans

11/06 : Charles SIMON 97 ans

Marie MEYER 97 ans

12/06 : Simone DIEBOLT, née BOEHM 87 ans

15/06 : Lucie WOELFFEL, née MUCKENSTURM 90 ans

21/06 : Suzanne TRUMPF, née RETTIG 96 ans

25/06 : Colette WANTZ, née BOULOIS 89 ans

## Erratum Anniversaire

Nous tenons à présenter nos sincères excuses pour l'erreur survenue dans une de nos précédentes éditions concernant le prénom de Mme Germaine REMMER, qui a célébré ses 90 ans le 15 juin 2024.



## Sortie du Conseil Municipal des Jeunes

*Mercredi 05 février, les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont profité d'une journée de découverte sur leur parcours citoyen.*

Ils ont tout d'abord été accueillis par leurs camarades du Conseil Municipal des Jeunes de Monswiller dans la salle du conseil de la mairie où messieurs les Maires William PICARD et Pascal BOEHM les ont accueillis par une petite allocution.

Puis, après un rapide tour du programme de la journée, ils ont pris le départ vers Strasbourg à la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) où les attendait le conseiller d'Alsace Jean-Claude BUFFA qui leur a expliqué comment fonctionnait cette collectivité et à quoi elle servait. Une visite enrichissante qui leur a permis de mieux comprendre les enjeux de la gestion territoriale. Après un repas pris à la cafétéria de la CeA, offert par les deux conseillers d'Alsace Jean Claude BUFFA et Michèle ESCHLIMANN, il était temps pour nos jeunes de poursuivre la route vers

une autre institution incontournable de la capitale alsacienne : le Conseil de l'Europe, institution par laquelle nos jeunes ont été émerveillés...

La grandeur et la beauté du lieu tout d'abord, mais aussi par l'expérience immersive qui leur a été proposée, le fait de pouvoir s'installer dans un des nombreux sièges de l'hémicycle et de découvrir tout ce qui s'y passe à travers les paroles d'une guide qui a su captiver l'attention de jeunes mais aussi un film en 3D et des jeux interactifs.

Cette journée a été organisée par les animateurs des deux CMJ sous la houlette de William Picard et Julien Pueyo. Les accompagnateurs Audrey, Sandra, Christophe et Julien ont été ravis de pouvoir partager cette expérience avec les jeunes élus !

**Il est certain que les jeunes en garderont un souvenir impérissable...**





## Stop aux incivilités !!!

*Arrêté du 03 avril 1990 et arrêté de 05/2009*

**Si le respect est un droit, il est aussi un devoir.**

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Et pourtant, avec quelques efforts du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter. Nous avons tous un rôle à jouer. Propreté, stationnement, respect du voisinage... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme. La Mairie aura beau prendre des mesures pour faire appliquer les règles, elle aura toujours besoin de VOTRE soutien pour donner du sens et appuyer son action !

### POUR RAPPEL :

#### • Véhicules :

Lorsque l'on circule à 2 ou 4 roues, la vitesse est limitée à 50 km/h en zone urbaine et à 30 km/h en zone 30 (zone de rencontre avec un régime de priorité à droite et une sécurité accrue pour piétons et cyclistes).

En agglomération, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé par rapport au sens de circulation (Art R417-1).

Concernant les véhicules ventouses, la loi stipule que sur les parkings publics il est interdit de laisser un véhicule stationner au même endroit plus de 7 jours consécutifs. L'usage d'un véhicule à moteur thermique (moto, quad, scooter...) ne doit pas être une cause de gêne pour votre voisinage.

#### • Bruits et nuisances :

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores (musique, cris, aboiements, miaulements, travaux...). Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

L'usage des outils et engins à moteur est autorisé uniquement du lundi au samedi de 7h à 20h et donc INTERDIT les dimanches et jours fériés.

#### • Animaux :

En toute circonstance, le propriétaire est responsable de son animal. Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Des sacs canins sont mis à leur disposition. La laisse est obligatoire pour tous les chiens. Éloigné de plus de 100m de son propriétaire, l'animal est considéré comme en divagation.

#### • Entretien et caniveau :

L'entretien des trottoirs et abords (désherbage écologique et balayage) devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. De plus, avec la période estivale et pluies orageuses qui s'annoncent, pensez à garder vos caniveaux et avaloirs propres afin de faciliter l'écoulement des eaux.

#### • Poubelles :

Sortir vos poubelles au bon moment permet de préserver notre cadre de vie. Il convient donc de les sortir la veille au soir et de les rentrer le plus tôt possible après la collecte. Les déchets ménagers n'ont plus leur place dans les poubelles communales ou autres lieux publics.

#### • Feux de jardin :

Le brûlage des déchets verts ou déchets de chantier est interdit toute l'année ! Il constitue une grave atteinte à l'environnement et à la santé.

#### • Entretien des plantations :

Les riverains sont dans l'obligation de procéder régulièrement à la taille des haies ou autres arbres surplombant ou débordant sur le domaine public.

Après toute opération de taille de haies ou autres en bordure de voie publique, les riverains ont l'obligation de ramasser les déchets et de les évacuer à la déchèterie. A défaut d'exécution, cette opération sera effectuée par la commune au frais du propriétaire et après mise en demeure.



## Travaux école

*La nouvelle cour d'école prend vie*



## La cour d'école d'antan





## Remise du chèque de la Vague Bleue à l'ICANS

*Jeudi 30 janvier*



À la salle du Hohgraben, les membres de la section Course à Pied de la Liberté (CAP) ont organisé la 1<sup>ère</sup> cérémonie de remise de don de la Vague Bleue en faveur de l'Institut de Cancérologie de Strasbourg-Europe (ICANS).

Cette belle soirée fut l'occasion de remercier l'ensemble des bénévoles pour le temps et l'énergie qu'ils ont mis dans cet évènement, de remercier les partenaires pour leur générosité, l'équipe municipale pour leur soutien et les habitants de Dettwiller pour leur mobilisation et leur engouement à décorer la commune en bleu, ainsi que de réaffirmer notre engagement dans la sensibilisation aux cancers masculins et dans la lutte contre le cancer.

La diffusion d'une vidéo a permis de revenir sur les moments forts de plusieurs mois de mobilisation de la part des bénévoles ; en revivant le départ de la 1<sup>ère</sup> édition du 19 Novembre 2023, les différentes opérations promotionnelles dont celles avec les hockeyeurs de l'Étoile Noire de Strasbourg et les handballeurs du SAHB Sélestat mais aussi la vidéo avec entre autres l'humoriste Laurent Baffie et le basketteur international Léo Westermann, ainsi que l'ambiance et le déroulé de la Vague Bleue du 17 Novembre 2024.

Un historique de la Vague Bleue a aussi été fait, tout en rappelant que c'est avec une immense fierté que nous sommes les premiers à avoir organisé une manifestation dans le cadre de la sensibilisation aux cancers masculins dans la région, que nous avons mobilisé le plus de participants en 2024, faisant de la Vague Bleue le plus grand évènement du genre en Alsace.

Il a aussi été important de prendre un moment pour avoir une pensée pour celles et ceux qui luttent actuellement contre la maladie et pour saluer la mémoire, le courage et le combat de celles et ceux que nous avons connus et qui ne sont malheureusement plus parmi nous.

Cette 2<sup>nd</sup>e édition de la Vague Bleue a mobilisée plus de 1000 participants (contre 463 en 2023) et aura permis de récolter la somme de 13 885€ que nous avons remise à l'issue de la cérémonie à la Responsable des Affaires Générales et du Mécénat de l'ICANS.

Cette somme servira à financer un programme de recherche alliant activité physique adaptée et traitement du cancer.

Ce programme se fera en laboratoire et aura pour but de prouver que la chimiothérapie a un fort impact sur le déconditionnement musculaire

(diminution de la force et de l'équilibre entraînant des difficultés pour se déplacer), ainsi que d'identifier les activités sportives adaptées qui limiteront ces pertes musculaires et aideront les patients à mieux lutter contre la maladie.

**Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le Dimanche 16 Novembre 2025 pour la 3<sup>ème</sup> édition de la Vague Bleue et espérons vous compter encore beaucoup plus nombreux parmi nous cette année.**

Christophe LAZARUS  
Président de la Vague Bleue

## Ne laissez pas le plastique gâcher la fête !

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des déchets et de l'engagement pour une collectivité plus verte, le SMICTOM a mis depuis plusieurs années en place des points d'apport volontaire dédiés aux biodéchets.

Ces infrastructures visent à faciliter le tri des déchets organiques et à encourager les habitants à adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Nous rappelons à tous les usagers l'importance de ne déposer que des déchets biodégradables dans ces points d'apport volontaire.

Cela inclut des éléments tels que les épluchures de fruits et légumes et les restes de repas. En revanche, il est essentiel de retirer tous les sacs en plastique avant de déposer vos biodéchets, car ceux-ci ne sont pas compostables et doivent être jetés dans vos bacs d'ordures ménagères.

Merci de votre engagement en faveur d'une gestion durable des déchets. Ensemble, faisons de notre commune un exemple de propreté et de respect de l'environnement !

## Travaux de réfection des enrobés



Des travaux de réfection de chaussées dans les bretelles du diffuseur n°44 de Saverne auront lieu sur la période du 18 août au 1<sup>er</sup> septembre.



## Amicale des sapeurs-pompiers .....

### *Un nouveau comité pour l'amicale des sapeurs-pompiers de Dettwiller*

A l'assemblée générale du 07 février, l'amicale des sapeurs-pompiers de Dettwiller s'est dotée d'un nouveau comité.

André Feidt qui a cessé son engagement de sapeur-pompier actif le 1<sup>er</sup> janvier, et qui occupait le poste de président de l'amicale depuis 2019, a cédé son mandat à Thomas Bohner. Une nouvelle équipe entoure le président fraîchement élu: Thierry Storck (vice-président), Christian Kapfer (secrétaire), André Feidt (trésorier et Anciens), Alexandre Phillipps, Steven Bica et Laurent Hassenfratz

(assesseurs). L'amicale a la volonté de toujours promouvoir et soutenir les sapeurs-pompiers et donne, d'ores et déjà, rendez-vous à la population pour la Fête Nationale le 13 juillet qu'elle organisera comme d'habitude en partenariat avec l'UMPS 67 et la commune. L'amicale voudrait aussi mettre en place des séances d'initiation au secourisme avec les « Gestes Qui Sauvent ». Contactez-nous !



**Le nouveau président, Thomas Bohner entouré d'André Feidt et de Thierry Storck le vice-président et chef de la section Dettwiller-Gottesheim.**

Contact : [amicale.spdettwiller@gmail.com](mailto:amicale.spdettwiller@gmail.com)

 Amicale des Sapeurs-Pompiers de Dettwiller-Rosenwiller

# Les actualités du nouveau club de basket

*Plusieurs actualités se chevauchent pour notre club de basketball.*

Nos plus jeunes sont allés marquer une farandole de paniers lors d'un tournoi organisé par le club de Bischwiller. Un avenir prometteur pour cette équipe entraînée par Swan Hatchi qui souhaiterait organiser le même type d'évènement à DETTWILLER.

Les jeunes U13 mixtes donnent le maximum sur le terrain depuis le début de saison avec l'aide de leur entraîneur Laurette Goetz qui ne cache pas son plaisir de travailler avec cette équipe pleine de bonne volonté.

On enchaîne avec nos U15 féminines qui progressent à chaque rencontre, soutenues par leur entraîneur Lucas Furst et par un public toujours au rendez-vous.

Pour finir, nos seniors se placent dans le duo de tête du championnat avec une victoire de plus de 30 points face aux premiers.

Nous avons hâte de vous rencontrer lors de nos premiers matchs à domicile dans le nouveau complexe sportif du village !

**Du cœur à l'anneau !**



Suivez l'actualité de notre club sur Facebook en scannant notre QR code !



## Les nouvelles du club Patrimoine

**Le club Patrimoine avec l'aide d'ADIDAS France et d'ADIDAS Allemagne, a modernisé son musée. 7 nouvelles vitrines sont exposées avec des chaussures de certaines fabriques de Dettwiller et surtout des chaussures ADIDAS. Les bénévoles ont assemblé les vitrines et notre spécialiste Werner a mis les chaussures en valeur.**

Une nouvelle entrée réalisée par ADIDAS France ainsi qu'une horloge pointeuse don de Monsieur Barth de la Walck sont en bonne place.

**Le musée ouvrira ses portes sur réservation à partir du mois d'avril au N° 06 06 67 36 97.**

Rémy Phillipps président du Club Patrimoine.



# Une gestion des eaux pluviales au service de la nature

La Gestion Durable des Eaux Pluviales consiste à gérer l'eau prioritairement par infiltration en minimisant les ruissellements et ainsi l'engorgement du réseau d'assainissement.



Il n'est plus question de créer des ouvrages exclusivement dédiés à la gestion de l'eau (tels que des tuyaux ou des bassins) mais d'attribuer une nouvelle fonction hydraulique aux espaces existants en infiltrant au plus près la goutte d'eau : végétalisation des centres urbains pour le confort de tous et au profit de la biodiversité, mise en place de revêtements ou pavés perméables dans les quartiers plus denses des communes, réaménagement et végétalisa-

tion des cours d'écoles qui favorisent également le bien-être des enfants.

Cette nouvelle approche est une réponse au dérèglement climatique et à l'urbanisation croissante des villes. Réintroduire la nature en ville, lutter contre les îlots de chaleur ou recharger les nappes constituent des défis majeurs portés par la gestion durable des eaux pluviales.

## Contribuez vous aussi à la préservation de l'eau en adoptant des gestes simples



Limiter les surfaces imperméabilisées en privilégiant des zones végétalisées et des revêtements perméables tels que des pavés infiltrants, des dalles aux joints engazonnés ou des résines poreuses.



Opter pour des cuves de récupération des eaux pluviales afin de réutiliser cette eau pour arroser votre jardin ou nettoyer vos outils et votre véhicule.



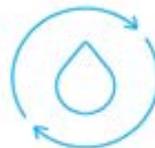
Déconnecter vos gouttières du réseau et laisser les eaux pluviales provenant de votre toiture s'infiltrer dans votre terrain, permettant ainsi la recharge des nappes.



**Des exemples de techniques d'infiltration des eaux pluviales sont disponibles dans le guide pratique « Gestion des eaux pluviales; Conseils et recommandations » sur le site internet du SDEA.**



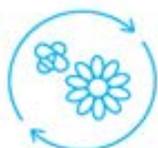
Réhydrater  
les sols



Recharger  
la nappe



Améliorer  
la qualité  
des eaux



Réintroduire de  
la biodiversité



Lutter contre les  
îlots de chaleur



Réduire le  
ruissellement  
et le risque  
inondation



# Travaux de végétalisation

## De la cour d'école élémentaire

Comme annoncé, le 10 février d'importants travaux de végétalisation ont débuté dans la cour de l'école. Ce chantier, qui s'étendra jusqu'à la fin du mois d'avril 2025, vise à transformer cet espace en un environnement plus vert, plus sûr et plus agréable pour les enfants.

L'objectif principal de ce projet est double : offrir aux élèves un cadre de vie plus naturel et les sensibiliser à l'importance de l'écologie. En effet, la cour d'école actuelle, très dégradée, présentait des risques de chutes et de blessures pour les enfants et enseignants. De plus, sa conception minérale favorisait la surchauffe en période estivale et ne permettait pas une infiltration des eaux pluviales. Il était donc urgent d'agir pour l'environnement, et améliorer le bien-être et la sécurité des enfants.

Ce projet, mené pour le RPI Gottesheim-Rosenwiller-Dettwiller, répond à un impératif de modernisation des infrastructures scolaires. Il a été élaboré en concertation avec les jeunes du précédent Conseil Municipal des Jeunes, les enseignantes, les parents d'élèves et les élus municipaux, qui l'ont adopté à l'unanimité.

Les aménagements prévus consistent à transformer la surface actuelle de la cour. L'enrobé noir standard, qui retient la chaleur et rend la cour inconfortable en été, sera remplacé. Deux tiers de cette nouvelle surface seront végétalisés afin de créer des zones ombragées et agréables. Le tiers restant sera recouvert d'un enrobé clair, drainants, moins sujet à la surchauffe, permettant ainsi de maintenir un espace pour les jeux collectifs.

Ce projet témoigne de l'engagement de la municipalité en faveur du bien-être des enfants et de l'amélioration du service public.

Nous remercions tous les acteurs impliqués pour leur contribution et leur adhésion à cette initiative porteuse d'avenir pour nos écoles.

### HORAIRES ouverture de la BIBLIOTHÈQUE

Mardi	16h30 - 18h30
Mercredi	14h00 - 18h00
Samedi	14h00 - 16h00



## L'APED

L'APED met à disposition des habitants et des entreprises du secteur la benne pour la récupération des vieux papiers. Vous pourrez y déposer papiers et cartons.

La benne sera en libre accès et disponible du 8 au 13 avril 2025 sur le parking des ateliers municipaux au 32 rue de la Haute Montée à Dettwiller.

Les bénéfices nous serviront à financer des projets pour l'école élémentaire

# La Fringuerie

*Depuis janvier, nos ventes spéciales se succèdent et mettent à l'honneur des thèmes liés au calendrier.*

**Cela a commencé avec la quinzaine du blanc, très attendue par notre fidèle clientèle, avec une offre principalement orientée vers le blanc ancien, articles en lin ou brodés.**

En février, la Saint Valentin a pris la relève, et de nombreux articles de lingerie ont garni les portants.

Et pour terminer la saison hiver, les déguisements de Carnaval sont venus apporter une touche festive et colorée au magasin. Ce rayon a été très fréquenté, beaucoup y ont trouvé leur bonheur.

Nous préparons activement la mise en place des articles de printemps, synonymes du retour des beaux jours, pour que dès le 8 mars, vous puissiez égayer vos tenues avec un chemisier léger ou une robe printanière.

Merci pour vos dons réguliers qui continuent d'alimenter nos rayons, merci à notre fidèle clientèle qui revient chaque samedi dénicher la pépite qui enrichira sa garde-robe, et merci aux bénévoles toujours fidèles à leur poste.



## La Fringuerie

Ensemble, allons plus loin



### QUI SOMMES-NOUS ?

La Fringuerie est un projet d'entraide sociale de proximité. Elle est portée par le consistoire de Dettwiller (les paroisses protestantes du secteur) et soutenue par la commune de Dettwiller et l'UEPAL. La Fringuerie est gérée par une équipe de bénévoles de toutes origines sociales ou confessionnelles adhérant au projet et aux valeurs décrites dans une Charte.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- La Boutique solidaire fonctionne grâce aux dons de vêtements et accessoires faits par des particuliers. Les bénévoles trient les dons pour mettre en vente les articles propres et en bon état. Les prix sont modiques pour faciliter l'accès à tous. Les articles ne convenant pas sont déposés chez VETIS à Illkirch Graffenstaden; cette association exploite de manière solidaire et responsable la filière du vêtement d'occasion et du chiffon, dans le respect des personnes et du développement durable, pour et par la création d'emplois.
- Les bénéfices des ventes à la Fringuerie permettent l'attribution d'aides à des personnes dans le besoin et dans des situations d'urgence, en lien avec les assistantes sociales du Conseil Départemental, les CCAS, les réseaux d'entraide confessionnels et associatifs.
- La Fringuerie propose aussi différentes activités qui favorisent la rencontre et permettent de tisser des liens.

### COMMENT SOUTENIR LE PROJET ?

- Déposer les affaires dont vous n'avez plus l'utilité

## La Fringuerie

27 rue de la gare 67490 DETTWILLER



### Les samedis 9h-17h

Merci de prévoir un sac/cabas pour emporter vos achats

Samedi 11, 18 janvier 2025	<b>Spécial Blanc &amp; linge ancien</b> Collection Hiver
Samedi 25 janvier 2025 1 <sup>er</sup> , 8, 15 février 2025	Collection Hiver
Samedi 22 février 2025 1 <sup>er</sup> mars 2025	<b>Spécial Carnaval</b> Collection Hiver
Samedi 8, 15, 22, 29 mars 2025	Collection Printemps
Samedi 5, 12, 26 avril 2025 3 mai 2025	Collection Printemps
Samedi 10, 17, 24, 31 mai 2025 7, 14, 21, 28 juin 2025 5, 12 juillet 2025	Collection Été

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE SAMEDI 19 AVRIL 2025 (AVANT PÂQUES)  
FERMÉ DU 13 JUILLET AU 22 AOÛT INCLUS, RÉOUVERTURE LE 23 AOÛT 2025**

### DÉPÔTS

Dépôts lors des ventes et les lundis et jeudis de 10h à 17h, sauf 21 avril, 1er mai, 8 mai, 29 mai, 9 juin

CONTACTS  
La Fringuerie

07.69.13.16.44  
Facebook/Fringuerie-boutique-solidaire



Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique



## Épicerie solidaire et café associatif

Ouverture par quinzaine le mercredi après-midi pour l'accompagnement de la banque alimentaire et le samedi matin pour tous les curieuses et curieux à la recherche d'un bon produit et d'un café joyeux.

**Pour nous contacter:** [lechoppe67@courriel.eco](mailto:lechoppe67@courriel.eco)

**Pour nous suivre sur les réseaux:**

<https://www.facebook.com/lechoppesolidaire/>

**Pour nous soutenir en un clic:**

**(dons ouvrant droit à crédit d'impôts)**

<https://www.helloasso.com/associations/l-echoppe>

ou par virement sur le compte « Asso l'Echoppe »:

FR76 1720 6001 7293 0283 0058 096 BIC AGRIFRPP872

**(Ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 70 %)**

Le printemps sera l'occasion de proposer, en plus des ventes habituelles, des ateliers de théâtre à nos ami.e.s, bénévoles et public bénéficiaire. 4 séances de 2H le samedi après-midi. Vous pouvez vous manifester via notre adresse mail pour en savoir plus !

**Notez aussi dans vos agenda la date du 17 juin pour la fête de la musique et de la solidarité rue Vogel.**

L'Echoppe

ÉPICERIE SOLIDAIRE et CAFÉ ASSOCIATIF

partage, entraide, convivialité, mixité, sobriété

PROCHAINES OUVERTURES

4 et 18	JANVIER
1 et 15	FEVRIER
1, 15 et 29	MARS
12 et 26	AVRIL

de 9h30 à 13h

L'Echoppe est sur facebook [lechoppes67@courriel.eco](https://www.facebook.com/lechoppes67)

# Les amis de l'orgue

## Présentation de l'orgue

**Notre association « les amis de l'orgue Stiehr et Mockers », forte de ses 15 membres, a participé l'année écoulée à deux manifestations, la fête de la musique en juin et la journée du patrimoine en septembre.**

Lors de la fête de la musique, ce fut une nouvelle fois l'occasion pour les personnes présentes d'écouter un éventail de sonorités que propose l'orgue à travers des pièces variées jouées par des organistes de l'association, Claude Roser, Christophe Huck et Richard Siegrist ainsi que par de jeunes élèves musiciens, Mathias Roser et Ombeline Zumstein. Son père Yannick Zumstein au basson et Claude Roser ont fait apprécier un duo musical où l'orgue dialogue et accompagne un instrument soliste.

Lors de la journée du patrimoine, les parties sonores étaient cou-

plées au visuel à travers l'observation commentée du fonctionnement de l'orgue à la tribune : une dizaine de personnes ont ainsi assisté à une « opération à cœur ouvert » de l'instrument présenté par Claude Roser et Alfred Kleitz en pouvant voir l'intérieur du buffet pendant que l'organiste jouait.

Le nom de notre association est lié à l'instrument à travers lequel elle existe. L'orgue est objet et outil de l'intitulé. « Stiehr et Mockers » est le nom de la manufacture d'orgue installée à Seltz qui a conçu l'instrument en 1835. Joué lors des rencontres dominicales à la messe ou au culte et en semaine lors des casuels - mariages, enterrements-, cet instrument polyphonique est connu de la majorité des personnes, ne serait-ce que parce qu'il a été vu lors d'un passage à l'église ou entendu dans ou en dehors des murs de celle-ci.

Cette année, nous souhaitons renouer avec les concerts, le premier étant programmé le samedi 25 octobre, à 20 heures.

Les amis de l'Orgue.

## À noter !

Nous proposons des visites de l'orgue aux classes de l'école primaire ou du collège mais aussi aux personnes désireuses d'en savoir plus sur ce géant qui surplombe la tribune.

Pour ce faire, il est possible de contacter les organistes Christophe Huck au 06 67 02 95 60, Claude Roser au 06 28 34 92 18 ou Richard Siegrist au 06 84 96 11 75 pour convenir d'un temps de présentation et d'échange autour de l'instrument.



## Fête de Noël

### De nos aînés

**Pour rompre la solitude, pour l'inclusion, la solidarité et la convivialité, et comme il est de tradition, le dimanche 8 décembre, la municipalité avait mis les petits plats dans les grands pour accueillir le temps d'une journée conviviale les quelques 180 personnes âgées de 70 ans et plus de la commune qui ont participé cette année au Noël des Aînés.**

C'est ainsi qu'à partir de 11h30, les convives venus en groupes, en couple ou seuls ont pris place autour d'une table et une salle joliment décorées par plusieurs petites mains dettwilleroises ou d'ailleurs, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

**A cet égard, notre gratitude et nos remerciements les plus chaleureux vont pour leur implication à :**

- Pierre L.,
- Fabienne et Françoise de Mommenheim
- Romain A. pour les lumières, les accessoires de décoration et la touche finale
- Aux collégiens, à Sabrina et Marion pour les cadres
- Aux conseillers municipaux pour la mise en place

Après un apéritif où tout le monde a pris ou repris contact, les élus présents ont servi le repas.

Au menu : un délicieux velouté de potiron issu du Jardin Partagé «Au fil de l'Eau» (créé à l'initiative de la Commune en 2021) suivi d'excellentes bouchées à la reine.

Ce bon repas préparé par Jean-Marc et son aide Nicolas, s'est clôturé sur une note sucrée avec une succulente tranche de bûche de Noël traditionnelle réalisée par un commerçant de Dettwiller.

Cette année, le café a été servi accompagné de quelques bredele confectionnés à l'occasion d'un atelier solidaire sous la houlette du CCAS et de la commission solidarité quelques jours avant l'événement, petits bredele qui ont été appréciés.



Dans l'après-midi les convives ont pu suivre des tours de magie et de mentalisme proposés par l'animateur Patrick CHARBY et ont pu applaudir les filles de la section GR de la Liberté qui ont présenté plusieurs chorégraphies... ils ont notamment pu voir la prestation de la vice-championne de France au cerceau Margot Stehli... un bon moment apprécié par tous !

L'après-midi s'est terminée par une grande tombola organisée pour la première fois qui a permis à quelques convives de repartir avec de beaux lots offerts par les commerçants de Dettwiller et environs.

**« Vieillir ensemble ce n'est pas rajouter des années à sa vie, mais rajouter de la vie à ses années. »**





## La Journée Internationale de l'Épilepsie

*Le lundi 10 février 2025.*



**La Journée Internationale de l'Épilepsie s'est déroulée dans plus de 140 pays à travers le monde le lundi 10 février 2025.**

Elle avait pour objectif de sensibiliser le public à cette maladie neurologique insuffisamment connue.

L'épilepsie reste encore taboue, par méconnaissance du grand-public.

Il est indispensable de parler de l'épilepsie, d'informer sur cette maladie, de faire connaître ses répercussions au quotidien, de lutter contre les préjugés qui engendrent un rejet et une stigmatisation fréquemment associés à la maladie.

Cette année encore la Commune de Dettwiller-Rosenwiller a répondu présente. Au nom de l'association Épilepsie France, je tiens à remercier Monsieur le Maire, l'ensemble des conseillers municipaux et Romain chef décorateur !! et animateur sur les réseaux pour son engagement.

Comme le dit si bien notre slogan « Avançons ensemble vers une vie meilleure »



Martine LIENHARDT.

## La ludette .....

Les pilotes se sont affrontés sur une piste de voitures électriques le 15 février dernier.

Une trentaine de personnes ont découvert ou redécouvert les joies de la course de voiture sur circuit. Félicitations au trio de tête et au grand champion Jérémy!!!

La Ludette poursuit ses événements festifs ! Nous renouvelons notre challenge de la nuit du jeu, le vendredi 4 avril de 20h à 7h le matin. Objectifs : entendre les cloches de l'église à 7h et une soirée pyjama riche en rigolade autour de jeux. Et le 12 avril, une après midi jeux plus de détail à venir sur notre page Facebook.

**Et noter sur vos agendas la prochaine expo lego aura lieu le 17 et 18 mai, avec un programme autour des mondes imaginaires : dragons, pirates, et princesses seront au rendez-vous.**





## l'APED et la Ludette

### *Après-midi conviviale*

**Pendant les vacances d'avril l'Echoppe, l'APED et la Ludette s'associent pour proposer une après-midi festive !**

Le 12 avril à partir de 14h jusque 17h30, vous pourrez venir jouer avec la Ludette, participer aux animations proposées par l'APED, et prendre le goûter qui sera préparé par l'Echoppe

Comme nous serons quelques jours avant Pâques, une chasse aux œufs sera organisée. La mairie de Dettwiller offrira les chocolats.

L'évènement est GRATUIT ! Le but étant de passer du temps ensemble et de vous permettre de découvrir (ou redécouvrir) ces 3 associations.

On se retrouve au foyer des jeunes à Rosenwiller pour passer ce moment ensemble !

**INAUGURATION**  
COMPLEXE SPORTIF



**14h30**  
**LE SAMEDI**  
**07 JUN 2025**

**PROGRAMME**

PRÉSENTATION  
COUPER DE RUBAN  
VIN D'HONNEUR

AU COMPLEXE SPORTIF  
RUE DU STADE 67490 DETTWILLER

**FÊTE DU SPORT ET DES ASSOCIATIONS**  
APRÈS-MIDI VISITES GUIDÉES

PRÉSENTATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
DE DETTWILLER - ROSENWILLER

SOIRÉE RESTAURATION / ANIMATION PAR DJ THIERRY




**JE DONNE MON SANG,  
JE SAUVE DES VIES!**

**Mardi 27 mai**  
**17h-20h**



LE SPORTING CLUB DE DETTWILLER PRÉSENTE

**SUMMER PARTY**

**SAMEDI**  
**21 JUN 18H-2H**  
**COMPLEXE SPORTIF**  
**DETTWILLER**



**DJ STEEVE DJ EWAN 23**  
**DJ LUCKY LE KRYPTON**

TARTES FLAMBÉES  
DRINK AND PARTY

INSCRIPTIONS 12€



Association GARDE ET AIDE A DOMICILE de SAVERNE  
vous propose des ateliers gratuits sur OTTERSWILLER

**Forme attitude après 60 ans**

MANGER ET BOUGER POUR MA SANTÉ  
Atelier nutrition et activité physique adaptée



**OTTERSWILLER**  
Salle SOCIO-CULTURELLE  
Maison des associations  
rue de la gare 67700 OTTERSWILLER

**Les Vendredis de 14h30 à 16h30**

- 25/04/25 : La question du poids
- 02/05/25 : Bouge ton bassin
- 09/05/25 : S'alimenter en pleine conscience
- 16/05/25 : L'équilibre
- 23/05/25 : S'hydrater
- 30/05/25 : Sommeil et mouvement
- 06/06/25 : Manger autrement
- 13/06/25 : Rythme et coordination

TRANSPORTE GRATUIT  
SUR DEMANDE

Animation assurée par une diététicienne nutritionniste  
et une praticienne spécialisée en matricité

sur INSCRIPTION UNIQUEMENT - MERCI DE NOUS CONTACTER AU 03.88.75.23.19  
43 rue Saint Nicolas 67700 SAVERNE - gardeadom@clubsa.verne@wanadoo.fr

**QUI SOMMES-NOUS ?**  
GARDE ET AIDE A DOMICILE est une Association d'aide et d'accompagnement à domicile à but non lucratif à destination des personnes âgées, en situation de handicap ou fragiles par la maladie, l'absence de proches, l'isolement, l'absence de soutien, etc. Elle a pour objectif de leur apporter un soutien humain et matériel, de leur offrir un cadre de vie agréable et de leur permettre de rester à domicile.

## Événements à venir... pour votre plus grand plaisir !

### Avril

**Mardi 01 – 16H**

**Rencontre d'entretien verger école (Assoc. Arboriculteurs) - Rencontre mensuelle Club de l'Amitié**  
Lieu : salle socio-éducative

**Mercredi 02**

**Bébés Lecteurs**  
Lieu : Salle 1 du Hohgraben

**Jeudi 03**

**Rencontre mensuelle Club de l'Amitié**  
Lieu : salle socio-éducative

**Vendredi 04**

**Audition de guitare (École de musique)**  
Lieu : grande salle du Hohgraben  
**Nuit du jeu (La Ludette) 20h-7h**  
Lieu : salle socio-éducative

**Samedi 05**

**Cours de greffage (Assoc. Arboriculteurs)**  
Lieu : Foyer Saint Jacques à 9h  
**Collection Printemps (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie

**Samedi 12**

**Après-midi jeux (La Ludette) – 14h à 17h**  
Lieu : salle socio-éducative  
**Collection Printemps (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie

**Dimanche 13**

**Tournoi de fléchettes (La Liberté)**

**Mardi 15**

**Babbelstüb 14h-16h**  
Lieu : salle socio-éducative  
**Skat (Club de l'amitié) 14h-17h**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Samedi 19 14h-17h**

**Après-midi jeux (La Ludette)**  
Lieu : salle socio-éducative

**Mercredi 23**

**Sortie Restaurant Augustin (Club de l'Amitié)**  
Lieu : à Mittelbronn

**Samedi 26**

**Collection Printemps (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique la Fringuerie

**Dimanche 27 – 12h**

**Repas Paëlla (La Liberté)**  
Lieu : salle de la Liberté

### MAI

**Jeudi 1<sup>er</sup>**

**Marche suivie du bœuf à la broche (Club des Jeunes)**  
Lieu : Club des Jeunes Rosenwiller

**Vendredi 02**

**Soirée jeux – 20h (La Ludette)**  
Lieu : salle socio-éducative

**Samedi 03**

**Concert Accord Majeur 17h (Club Patrimoine) - Soirée tartes flambées 19h**  
Lieu : Musée du Patrimoine  
**Collection Printemps (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie

**Mardi 06**

**Skat (Club de l'amitié) 14h-17h**  
Lieu : salle 1 Hohgraben  
**Rencontre d'entretien verger-école (Arboriculteurs) 16h**

**Mercredi 07**

**Bébé lecteurs (Bibliothèque)**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Samedi 10**

**Collection été (La Fringuerie)**  
Lieu : boutique La Fringuerie

**Mercredi 14**

**Sortie à Bonne Fontaine (Club de l'Amitié)**  
Lieu : Danne-et-Quatre-Vents

**Samedi 17**

**Collection été (la Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie  
**Expo LEGO Fantasy (La Ludette)**  
Lieu : Salle socio-éducative et Hohgraben  
**Repair-café 9h30-11h30 / 13h30-15h45**  
Lieu : Salle de la Liberté  
**Concert de Printemps – 20h15 (Musique Municipale)**  
Lieu : salle du Foyer Saint-Jacques

**Dimanche 18**

**Expo LEGO Fantasy (La Ludette)**  
Lieu : Salle socio-éducative et Hohgraben

**Mardi 20**

**Skat (Club de l'amitié) 14h-17h**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Samedi 24**

**Collection d'été (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie

**Mardi 27 mai**

**Don du sang 17h-20h (Assoc. Donneurs de sang)**  
Lieu : foyer St Jacques

**Vendredi 30 -18h30**

**Fête des voisins (Assemblée évangélique)**  
Lieu : Église évangélique

**Samedi 31**

**Collection été (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie

### JUIN

**Mardi 03**

**Skat (Club de l'amitié) 14h-17h**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Rencontre entretien verger école (Arboriculteurs) 16h**

**Mercredi 04**

**Rencontre bébé lecteurs (Bibliothèque)**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Jeudi 05**

**Rencontre mensuelle (Club de l'Amitié)**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Vendredi 06**

**Fête scolaire (école maternelle) - Concert exceptionnel de JEWLY (Club Patrimoine)**  
Lieu : Musée du Patrimoine  
**Soirée jeux 17h-20h (La Ludette)**  
Lieu : Salle socio-éducative

**Samedi 07**

**Inauguration du Complexe sportif à 14h30 - Fête des sports et des associations - Soirée festive**  
Lieu : Complexe sportif  
**Collection été (La Fringuerie)**  
Lieu : Boutique La Fringuerie

**Vendredi 13**

**Fête scolaire (école élémentaire)**  
Lieu : complexe sportif

**Samedi 14**

**Tournoi GR (La Liberté)**  
Lieu : complexe sportif  
**Soirée tartes flambées (Club des jeunes)**

Lieu : Club House de Rosenwiller

**Collection d'été (La Fringuerie)**

Lieu : Boutique La Fringuerie  
**Journée excursion (Les Arboriculteurs)**

**Dimanche 15**

**Soirée tartes flambées (Club des Jeunes)**  
Lieu : Club House de Rosenwiller

**Mardi 17**

**Babbelstüb 14h-16h**  
Lieu : salle socio-éducative  
**Skat 14h-17h (Club de l'Amitié)**  
Lieu : salle 1 Hohgraben

**Mercredi 18**

**Repas au restaurant Schreiber (Club de l'Amitié)**  
Lieu : Haselbourg

**Vendredi 20**

**Fête scolaire du collège**  
**Inauguration du collège**  
Lieu : collège Tomi Ungerer

*À noter !*

*Tous les samedis des semaines paires de 14h à 16h*

**Club tricot**